Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -00000--D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 30 septembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUERE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCO Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky (à partir de la question 25), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, GLUSZAK Franck, HANNEBICO Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DELANNOY Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, MANNESSIEZ Danielle donne procuration à IDZIAK Ludovic, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, DOUVRY Jean-Marie donne procuration à DRUMEZ Philippe, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

DEBUSNE Emmanuelle, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, LECOCQ Bernadette, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Lélio est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 30 septembre 2025

FONCIER ET URBANISME

PARC D'ACTIVITES DE LA HAYE A LILLERS - ACQUISITION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION ACTION SANTE TRAVAIL (AST)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

L'association Action Santé Travail (AST), ayant son siège à Aix-Noulette (62160), 174 route de Béthune, a acquis le 17 mai 2022, auprès de la Communauté d'Agglomération, un terrain à bâtir sur la zone d'activités de la Haye à Lillers en vue de la construction d'un bâtiment.

Il s'avère qu'un collecteur eaux usées traverse le terrain cédé, rendant cette partie inconstructible. De ce fait, l'AST demande à la Communauté d'Agglomération le rachat de la bande de terrain concernée, au prix acquitté par l'association, à savoir 12,50 € HT le m², TVA en sus.

Ce terrain est repris au cadastre de la commune de Lillers, section AL n°769 pour partie, pour une surface d'environ 300 m² sous réserve d'arpentage.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Economique et Transition Ecologique » du 15 septembre 2025, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'acquisition auprès de l'association Action Santé Travail (AST), d'un terrain sis sur la commune de Lillers, cadastré AL n°769 pour partie, d'une surface d'environ 300 m² sous réserve d'arpentage, au prix de 12,50 € HT le m², TVA en sus, soit un prix total d'environ 3 750 € HT, TVA en sus sur la base de la surface indiquée, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune, les frais notariés étant à la charge de la Communauté d'Agglomération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

> Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

DECIDE d'acquérir auprès de l'association ACTION SANTE TRAVAIL (AST), ayant son siège à Aix-Noulette (62160), 174 route de Béthune, le terrain sis à Lillers, cadastré AL n°769 pour partie, d'une surface d'environ 300 m², sous réserve d'arpentage, au prix de 12,50 € HT le m², TVA en sus, soit un prix total d'environ 3 750 € HT, TVA en sus, sur la base de la surface indiquée.

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune, les frais notariés étant à la charge de la Communauté d'Agglomération.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

> Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents, Pour extrait conforme, Par délégation du Président, La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 0 3 OCT. 2025

Et de la publication le : 0 6 0CT. 2025 Par délégation du Président,

a Vice-présidente déléguée,

AVERSIN Corinne

VERSIN Corinne

Zone d'activités de la Haye à Lillers – Acquisition à l'AST



Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA